M1 SQ.DIR.REF.006.00

a.l.e.f.p.a. Complexe E. Albius
110 Chemin Piton Defaud
97460 SAINT PAUL

Foyer d'accueil Occupationnel

E. ALBIUS

Projet d'Etablissement

2008/2012

SOMMAIRE

Page

1 – LE CADRE ET LES MISSIONS DES FOYERS D'ACCUEIL **OCCUPATIONNEL E. ALBIUS** 3

1.1 LE CADRE REGLEMENTAIRE 3
1.1.1 Un contexte législatif rénové 3
1.1.2 Textes de référence 3
1.1.3 Le schéma départemental 4
1.2 LE CADRE ASSOCIATIF 4
1.3 L'ENVIRONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT 5
1.3.1 Le contexte historique 5
1.3.2 La situation géographique 6
1.3.3. Les autres établissements de mêmes missions 8
1.3.4. L'environnement socioculturel 8
1.4 LES CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI 8
1.4.1 Public accueilli 8
1.4.2 Besoins des personnes accueillies 8

2 – LE FONCTIONNEMENT DES FOYERS OCCUPATIONNELS 9

2.1 VOCATIONS ET MISSIONS DU SERVICE 9
2.2 PRESTATIONS PROPOSEES PAR LES F.A.O 9
2.2.1 Les activités 10
2.3 L'ORGANISATION DE LA COMMUNICATION, LA CONCERTATION, LES REUNIONS 12
2.4 LES PARTENAIRES DES FOYERS D'ACCUEIL OCCUPATIONNEL 13

3 – LES MOYENS 14

3.1 LE PERSONNEL 14
3.1.1 L'organigramme E.T.P. et fonctionnel 14
3.1.2. Rôle des professionnels 14
3.1.3. La politique de formation 14
3.2 LE BUDGET 15
3.3 LE PATRIMOINE 16

4 – L'USAGER AU CŒUR DU DISPOSITIF 16

4.1 LE PROJET DE REALISATION PERSONNEL (P.R.P.) 16
4.2 L'ADMISSION 17
4.3 LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE EN MATIERE DE PROTECTION ET DE BIEN TRAITANCE 17
4.4 LE DOSSIER DE L'USAGER 17

5 – LA DEMARCHE QUALITE 19

6 – LES PERSPECTIVES ET LES AXES DE PROGRES A 5 ANS 19

ANNEXES 21

1 – LE CADRE ET LES MISSIONS DES FOYERS D'ACCUEIL OCCUPATIONNEL Edmond ALBIUS (F.A.O.)

1.1 LE CADRE REGLEMENTAIRE

1.1.1 Un contexte législatif rénové

L'action médico-sociale conduite par les F.A.O. de l'association est régie par différents textes de lois, de décrets ainsi que des règlements administratifs rénovés ces dernières années :

La loi 2002-2 du 2 Janvier 2002

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action médico-sociale modifie notre secteur dans ses rapports :

- avec l'Etat et les Collectivités territoriales
- avec les usagers et leurs familles
- avec les professionnels et leurs structures

Ainsi notre capacité à mettre en place un réseau de compétences et de proximité pour répondre aux besoins devient déterminante et induit l'évolution de notre structure, des critères et des normes de financement et d'évaluation.

Conformément aux décrets, plusieurs applications sont mises en œuvre :

- le projet d'établissement
- la chartre des droits et liberté des personnes accueillies
- le règlement de fonctionnement de l'établissement
- le conseil de la vie sociale
- le livret d'accueil
- le contrat de séjour

Chacun des documents est élaboré et validé dans le respect des procédures prévues par les textes.

La loi 2005-102 du 11 février 2005

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées énonce trois objectifs principaux :

- la mise en œuvre du droit à compensation
- l'organisation de la vie collective autour des principes de non-discrimination et d'accessibilité pour permettre la participation de tous à la vie sociale
- la simplification des démarches et la rénovation de l'organisation institutionnelle de la politique du handicap.

1.1.2 Textes de référence

Le Foyer d'Accueil Occupationnel n'existe pas dans la nomenclature des établissements médico-sociaux. En novembre 1981, la Direction de l'Action Sociale dans un publication du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale propose la définition suivante pour e type de structure : « *Etablissement qui prend en charge des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir qu'une autonomie limitée et ne nécessitant pas une surveillance médicale et des soins constants* ».

Ce type d'établissement appelé généralement Foyer de Vie vient combler un vide situé entre les réponses sanitaires (maison d'accueil spécialisée et foyer d'accueil médicalisé) et les réponses apportées par le travail protégé dans les établissements et services d'aide par le travail. Il est cependant soumis aux dispositifs relatifs aux usagers, aux organisations et aux règles de financement :

- la loi d'orientation 75534 du 30 Juin 1975
- la loi sur les institutions 75535 du 31 décembre 1970
- la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- la loi du 2 janvier 2002 portant sur la rénovation de l'action sociale et médico-sociale et ses textes d'application
- le décret 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements, services sociaux et médico-sociaux.

1.1.3. Le schéma départemental

Le F.A.O. a été créé sur la base du schéma adopté en septembre 1999, rédigé conjointement par les services du Conseil Général et de l'Etat. C'est un outil de réflexion sur l'accueil et l'intégration des personnes handicapées dans la société réunionnaise.

Le principal constat posé par ce schéma départemental est *l'engorgement massif des listes d'attente des établissements d'accueil.*
Cette pénurie de places est liée à un déficit structurel des capacités d'accueil du secteur médico-social. Le taux d'équipement global du département de la Réunion est en effet nettement inférieur aux moyennes nationales.
Ce déficit capacitaire engendre des inadéquations de prises en charge et limite leur efficacité. Pour les adultes handicapés, la précarité de la situation économique de la Réunion est un facteur préoccupation (taux de chômage supérieur à 30 %).

Ce sont les adultes les plus lourdement handicapés ainsi que les personnes sortant de l'hôpital psychiatrique qui sont les plus pénalisés par l'insuffisance d'une offre d'accueil adaptée à leur handicap.

Le schéma note également qu'il n'existe pas de structure spécifique pour les adultes handicapés vieillissants.

En 2002, le Département de la Réunion a pris la décision de financer des places de Foyer d'Accueil Occupationnel de jour.

1.2 LE CADRE ASSOCIATIF

Les F.A.O. Edmond Albius sont gérés par l'a.l.e.f.p.a. (Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie). Son siège social et l'administration générale sont situés Centre Vauban – Bâtiment Namur – 199/201, rue Colbert à LILLE (59000). Cette association gère plus de cinquante établissements et services qui accueillent des enfants en difficulté et des personnes handicapées (cas sociaux, déficients intellectuels, CMPP, services de suite, ESAT …).

L'a.l.e.f.p.a., afin de faire face à ses missions, s'est dotée d'une charte et d'un projet associatif (document en annexe, assemblée générale de mai 2007) qui lui permettent de répondre au contexte politique règlementaire et social. L'a.l.e.f.p.a. y développe des valeurs, des principes éthiques qu'elle met au service de l'intérêt général et des publics en difficulté.

L'ASSOCIATION

L'a.l.e.f.p.a., créée en juillet 1959, est une association reconnue d'utilité publique en date du 11 avril 1973. Son but est : l'enseignement, l'éducation et la rééducation de l'enfance et des adultes physiquement, mentalement ou socialement handicapées.

Par arrêté du 3 décembre 2002, l'a.l.e.f.p.a. prend le titre de « ***Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie ».***

L'action de l'association se fonde sur une éthique commune impliquant l'idéal laïque, c'est-à-dire une conception des rapports humains privilégiant la solidarité, la démocratie, la tolérance mutuelle, le respect de l'enfant et de l'adulte en tant que personne.

Sa chartre définit l'a.l.e.f.p.a. comme une organisation d'économie sociale, laïque et indépendante dont la mission première est le service des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap et défavorisés afin de promouvoir leur épanouissement. Ce service repose sur l'adhésion au principe de laïcité, valeur fondamentale comprise comme le respect absolu de la liberté de conscience et le refus militant de toute pression, de toute idéologie politique, de tout prosélytisme religieux et de toute affirmation dogmatique.

Le projet associatif s'appuie sur quatre axes essentiels :

- l'axe thérapeutique, éducatif et pédagogique dont l'objet est d'optimiser le service aux personnes accueillies et à leurs familles dans le domaine du soin, de l'éducatif et de la formation.

- l'axe social dont l'ambition est de créer du lien et promouvoir l'insertion sociale en développant le travail de proximité entre l'usager, les familles et l'environnement social dans une logique de service et de mobilisation adaptée des ressources.

- l'axe financier et économique développant une gestion désintéressée par une politique de rigueur et réalisant des objectifs d'activités contractualisés pour garantir l'équilibre financier.

- l'axe civique devant apporter une contribution significative à la mise en œuvre des politiques thérapeutiques, éducatives et sociales, répondant aux besoins locaux, départementaux et nationaux en s'inscrivant dans une stratégie concertée avec les institutions déléguant à l'a.l.e.f.p.a. une mission de service public.

1.3 L'ENVIRONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

1.3.1. Le contexte historique

Conformément aux objectifs du projet associatif, les F.A.O. Edmond Albius s'inscrivent dans une dynamique de réponse aux besoins du territoire ; ils sont rattachés au Complexe Edmond Albius dont le pôle administratif et de direction est situé 110 chemin Piton Defaud à St PAUL (97460). Ce complexe est né de la fusion des C.A.T. Defaud et Austral et de la reprise par l'a.l.e.f.p.a. de l'IMPro Gadyamb.

Ce complexe (cf annexe) offre une continuité de service à un public porteur d'un handicap intellectuel et psychique, adulte, enfant et adolescent dans la micro région ouest du département de la réunion entre SAINT DENIS et ST LEU.

En 2002, le département de la Réunion, afin de répondre à la demande de la population et prendre en compte l'analyse des besoins de place en foyer occupationnel, a réalisé un appel à projet auquel l'a.l.e.f.p.a. a répondu sur les différents territoires où elle était présente.

Le projet des F.A.O. Ouest dénommés désormais F.A.O. Edmond Albius a fait l'objet :

- d'un avis favorable du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale (CROSM) le 16 avril 2004
- d'une décision d'autorisation de création n° 554 de la commission permanente du Conseil Général du 7 juillet 2004
- de l'autorisation de création n° 69 DR/ATEGF
- de l'arrêté 0022 du 9 novembre 2005 d'autorisation d'ouverture partielle de l'unité de St Paul
- de l'arrêté de création à St Leu n° 0021 DASI/SPO du 31 octobre 2005.

Cette création d'un foyer occupationnel de 30 places vise à satisfaire le public d'un territoire de l'ouest du département de la Réunion situé entre les Avirons et la Possession, d'où l'ouverture à St Paul (décembre 2005) d'une unité de 15 places et le projet de St Leu de 15 places qui devrait ouvrir au 2ème trimestre 2008.

En référence au schéma départemental d'accueil des personnes handicapées, ce projet s'inscrit dans les objectifs :

- de rattrapage du déficit d'accueil institutionnel
- d'accompagnement de l'évolution démographique
- de rééquilibrage géographique de l'offre d'accueil

Les besoins quantitatifs mis en avant lors de la demande auprès du CROSM début 2004 faisaient état de 30 personnes. Ils seraient aujourd'hui à revoir à la hausse.

1.3.2. La situation géographique

Les Foyers d'Accueil Occupationnel Edmond Albius sont situés :

- Unité de St Paul : 170 rue Marius et Ary Leblond à ST PAUL (97460)

- Unité de St Leu : 46 rue du Lagon à ST LEU (97436)

Le public bénéficiaire des services des F.A.O. Edmond Albius est originaires de la limite nord de la commune de la Possession à la limite sud de la commune de St leu soit une population de 189.489 habitants.

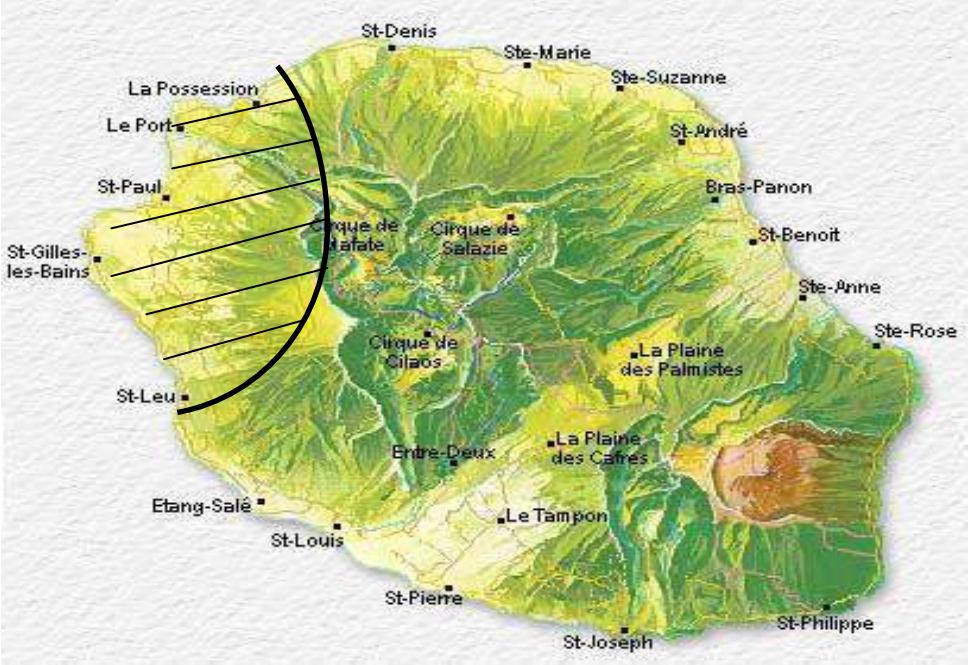

1.3.3. Les autres établissements de mêmes missions

Le département de la Réunion s'est fortement équipé ces dernières années. Il existe désormais un certain nombre d'établissement de même nature que les F.A.O. Edmond Albius :

- Foyer de Vie IRSAM à St François
- Foyer de Vie Pierre Lagourgue de l'A.P.A.J.H. à Ste Marie
- Foyer de Vie de la Fondation Père Favron à St Pierre
- Foyer de Vie du Complexe Gernez Rieux de l'a.l.e.f.p.a. à St Pierre
- Foyer de Vie de l'a.l.e.f.p.a. à St André

1.3.4. L'environnement socioculturel

Le bassin ouest de l'île situé sur la côte « sous le vent » est sans doute la partie la plus développée économiquement, la plus urbanisée grâce à ses atouts touristiques. Les habitants de l'ouest connaissent un chômage moins important que le reste de l'île. Il représente néanmoins 30 % de la population active et le nombre de ménage bénéficiaire du R.M.I. s'élève à plus de 10.000.

Comme dans tout le reste du département, les ethnies et communautés sont toutes représentées.

La place de la famille est de toute première importance. Elle palie au manque de réponse institutionnelle tant sur le plan de l'accompagnement économique et social que sur le plan de l'hébergement.

La mise en place des F.A.O. dans ce contexte est de toute première importance.

1.4 LES CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

1.4.1. Public accueilli

Les F.A.O. s'adressent à des personnes de 18 à 60 ans bénéficiaires d'une orientation prononcée par la Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.).
Elles ne peuvent être admises en E.S.A.T. en raison de leur faible efficience au travail et ne relèvent pas d'un F.A.M. (Foyer d'Accueil Médicalisé).

Elles présentent les caractéristiques suivantes :

- déficiences intellectuelles moyennes ou profondes
- troubles associés (communication, langage, orientation ..)
- maladies génétiques
- pathologies psychotiques
- troubles envahissants du développement (autisme)

Les personnes accueillies au F.A.O. dans la journée peuvent habiter seules, dans leur famille ou dans un foyer d'hébergement pour personnes handicapées.

1.4.2. Besoins des personnes accueillies

L'objectif des F.A.O. est de permettre aux personnes accueillies d'accéder à une autonomie personnelle en devenant indépendante de leur famille tout en maintenant des liens affectifs.

Le maintien et le développement de leurs acquis physiques, intellectuels, professionnels, l'amélioration de leurs compétences sociales et personnelles seront recherchés. L'exercice de rôles et contacts sociaux variés, nombreux et de qualité constitue la toile de fond de l'action conduite aux F.A.O.
Les F .A.O. interviennent pour la construction ou le maintien des liens entre les personnes, les réseaux et les ressources extérieures.

Ces services se donnent pour objectif de répondre aux besoins des usagers qu'ils accueillent (selon Maslow) :

- ***les besoins du corps*** : apprendre à s'alimenter correctement, veiller à l'hygiène et à l'équilibre du poids, se mouvoir, gérer ses pulsions..

- ***les besoins de sécurité*** : se protéger des autres dans les déplacements, se vêtir de façon adaptée, éviter les dangers dans des conditions d'autonomie acceptables.

- ***les besoins affectifs et d'appartenance*** : communiquer, comprendre les enjeux relationnels et les différents niveaux de relations (sociales, amicales, intimes), connaître et vivre avec l'autre, être reconnu comme une personne.

- ***d'estime de soi et de réalisation*** : apprendre, s'intégrer, avoir un travail, définir un projet de vie, avoir des loisirs..

2 – LE FONCTIONNEMENT DES FOYERS OCCUPATIONNELS

2.1 VOCATIONS ET MISSIONS DU SERVICE

Les missions des Foyers de Vie ne sont pas définies de façon précise par la réglementation, précisément le choix est fait d'intervenir « par défaut » et de combler l'espace laissé entre F.A.M. et E.S.A.T. avec comme intention de départ de viser pour l'usager un développement lui permettant d'envisager les solutions les plus valorisantes et proches du milieu ordinaire de vie.

Les modes de vie ont un impact déterminant sur le degré d'autonomie des personnes : moins l'usager aura de contact avec l'environnement sociocommunautaire habituel, plus il perdra l'habitude de geste, de relation, d'attitude, d'initiative et par conséquent, plus il deviendra dépendant et risque de perdre son autonomie. C'est pourquoi les activités seront choisies, dans la mesure du possible, dans ou en interaction avec les ressources extérieures.

La finalité du service est de permettre aux personnes de s'épanouir et de se réaliser par :

- l'amélioration des compétences sociales et personnelles
- l'amélioration de l'image et le développement de l'estime de soi

2.2 PRESTATIONS PROPOSEES PAR LES F.A.O.

Les F.A.O. sont ouverts 210 jours par an. C'est une structure d'accueil de jour où les usagers sont présents de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 30. Ils sont implantés au cœur du centre ville permettant d'accentuer la socialisation des usagers.

Les services proposent concrètement aux usagers :

- **un accompagnement à la vie d'adulte au sein d'un lieu de vie convivial**

Les F.A.O. ont pour objectif d'offrir aux usagers un lieu de vie collectif, convivial, épanouissant et sécurisant.

L'équipe veille à l'aménagement des espaces et du quotidien :

- permettant de respecter le rythme de chacun
- favorisant au mieux l'intégration de l'usager au sein d'un groupe de vie et de l'environnement social

- **un partenariat avec les collectivités, les associations de proximité et les centres socioculturels**

Il s'agit de permettre au personnel encadrant de chaque unité :

- d'exploiter dans la mesure du possible différents supports ou infrastructures extérieures, dans le but de mener des activités pré professionnelles, artistiques, culturelles, sportives, de loisirs..
- d'échanger avec divers professionnels extérieurs et de favoriser la démarche médico-sociale au cœur de la cité

- **une prise en charge adaptée**

Chaque personne accueillie pourra participer aux différentes activités qui seront mises en place au quotidien.
Dans l'intérêt de l'usager, chacune de ces activités aura pour but de **l'aider :**

- à acquérir, quelque soit son niveau, le maximum d'autonomie dans son quotidien et à être acteur de son projet personnalisé (projet de vie)

- à accéder à une autonomie personnelle pour réduire sa dépendance vis-à-vis de sa famille

- à s'inscrire dans une vie sociale la meilleure possible au sein et en dehors de l'établissement

- à développer, à maintenir ses potentialités et ses acquis

- à prendre soin de lui et à acquérir un bon rythme de vie

2.2.1. les activités

Les activités externes ou internes mis en place aux F.A.O. sont l'objet d'un choix attentif. Ils doivent répondre aux besoins des usagers et à l'expression de leur désir.

Les F.A.O. proposent un nombre important d'activités (annexe). A chacune d'elle correspond une fiche descriptive qui définie, entre autre, les objectifs poursuivis et ses finalités.
Les activités sont des supports permettant la réalisation d'objectifs généraux aux F.A.O. mais également à ceux contenus dans les projets de réalisation personnelle de chacun des usagers.
Des liens fonctionnels sont établis entre les animateurs référents des activités et les référents des projets de réalisation personnelle. Une attention particulière est portée à l'évaluation des résultats dans les activités (annexe : grille d'évaluation)

Cf. annexe : démarche à suivre pour les objectifs et évaluations

2.3 L'ORGANISATION DE LA COMMUNICATION, LA CONCERTATION, LES REUNIONS

La circulation de l'information, la participation de chaque professionnel à l'élaboration de l'évaluation de l'action collective, la participation des usagers au choix qui les concerne et au fonctionnement des F.A.O. sont autant de principes directeurs du projet associatif et des valeurs défendus au sein du Complexe Edmond Albius.

On distingue aux F.A.O. :

- participation des usagers

NATURE DES REUNIONS	PERIODICITE	DUREE	QUI ASSISTE ?	OBJECTIFS
Réunion P.R.P.	1 fois par an	1 H	Le référent du P.R.P., l'usager, la famille ou le représentant légal, le directeur, le chef de service	Réviser le P.R.P. avec l'ensemble des personnes concernées, fixer de nouveaux objectifs
Réunion du Conseil à la Vie Sociale	1 fois par trimestre	2 H	Les élus du C.V.S., le directeur, le secrétariat	Rechercher l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge
Réunion de Plan d'Action à court terme	A la demande	1 H	Le référent du P.R.P., l'usager, la famille ou le représentant légal	Définir les objectifs particuliers des P.R.P., planifier leurs réalisations, définir qui fait quoi, pour quand

- concertation et circulation de l'information auprès du personnel

NATURE DES REUNIONS	PERIODICITE	DUREE	QUI ASSISTE ?	OBJECTIFS
Réunion institutionnelle	une semaine sur deux	1 H 30	Le directeur, le chef de service, les professionnels d'encadrement, la psychologue à la demande	Faire circuler l'information, prise de décision, élaborer les objectifs opérationnels
Réunion de préparation P.R.P.	en fonction des échéances des P.R.P.	1 H	Le référent et l'équipe du P.R.P.	Evaluer la réalisation des objectifs concernant l'usager
Réunion de fonctionnement	une semaine sur deux	1 H	Le chef de service et les professionnels d'encadrement	Programmation des activités, point sur les prises en charge, sur les usagers et les activités
Réunion d'analyse et de pratique	tous les 2 mois à la place d'une réunion de fonctionnement	2 H	Le directeur, tous les personnels des F.A.O., intervenants extérieurs (psychiatre)	Faire le point sur la pratique, les relations inter personnelles, des relations avec les usagers, etc..

Une procédure du système de management de la qualité, de l'éthique et de l'environnement du Complexe Edmond Albius décrit le dispositif de communication.

2.4 LES PARTENAIRES DES FOYERS D'ACCUEIL OCCUPATIONNEL

Les partenariats complètent et enrichissent les ressources internes. Le projet d'établissement est résolument tourné vers l'extérieur. De ce fait, la mise en place et la recherche de partenaire est un axe important.

Les partenaires :

- Centre Médico-Psychologique
- le Territoire des Communes de l'Ouest
- la Mairie de St Paul
- la Mairie de St Leu
- le Comité de Soutien et de Développement
- les Cybers bases
- le Centre de Ressource Inter régional pour l'Autisme
- les Associations d'usagers
- les E.S.A.T. Ti Dalons et E. Albius
- l'Académie Lacroche (Club sportif Arts Martiaux)
- l'Association Réunionnaise des Orientations Familiales
- l'Institut Régional des Travailleurs Sociaux
- les familles des usagers
- E.P.S.M.R.
- Société Interlinge

3 – LES MOYENS

3.1. LE PERSONNEL

3.1.1. l'organigramme en équivalent temps plein (E.T.P.) et fonctionnel

Les besoins en personnel ont été définis comme suit et acceptés par l'autorité de tarification.

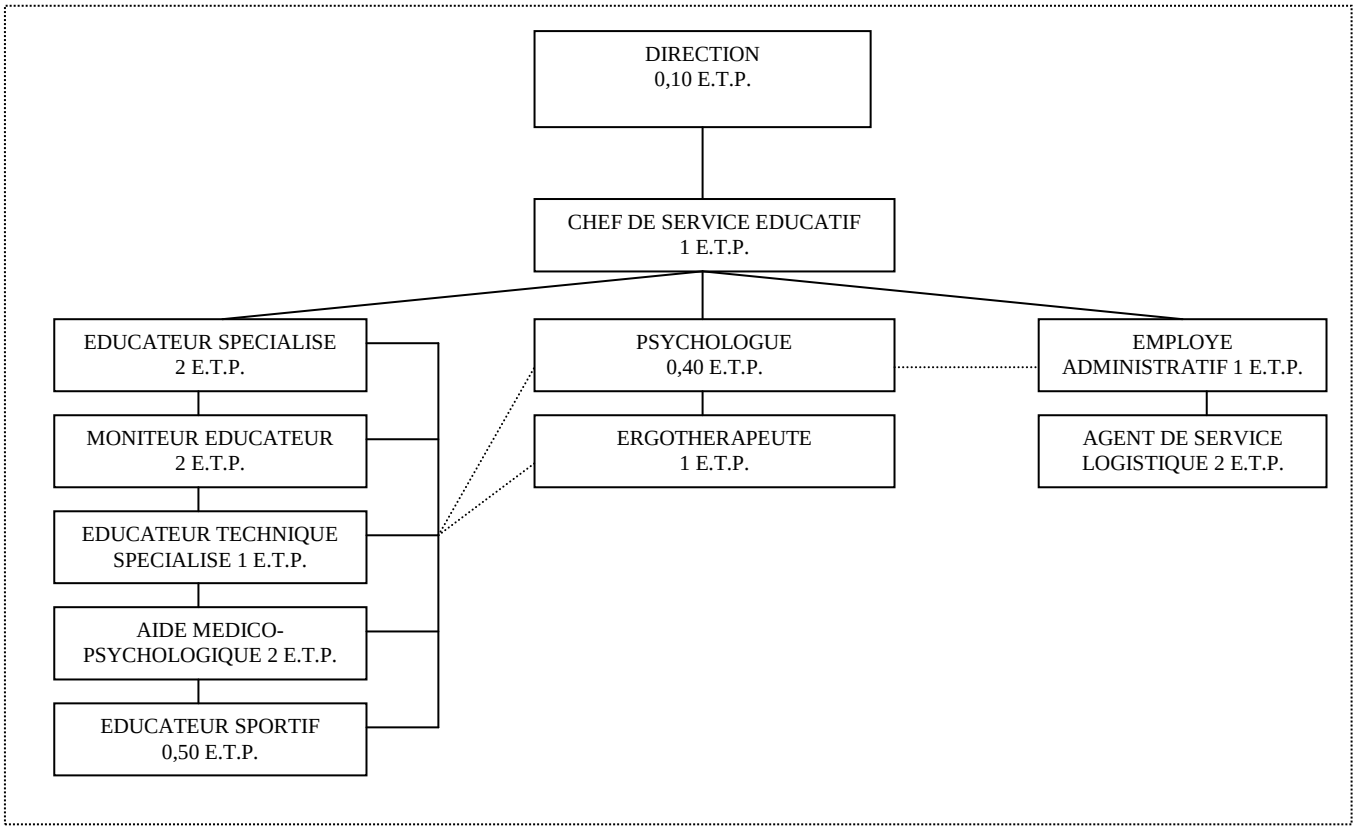

3.1.2. rôle des professionnels

Courant 2008, les F.A.O. E. Albius, sous l'impulsion de l'administration générale se donnent pour objectif d'élaborer ensemble les fiches de postes du personnel.

3.1.3. la politique de formation

Le Complexe E. Albius fait sienne la déclaration du législateur : « *la formation tout au long de la vie* ».
Dans le cadre des procédures associatives du plan de formation et des dispositifs régionaux, les salariés sont invités à s'inscrire dans les programmes prioritaires et collectifs mais également, à titre individuel, sur le plan de formation.
Les enquêtes et les entretiens annuels d'évaluation et de progrès favorisent les choix institutionnels et individuels. Le Complexe E. Albius développe une stratégie d'ancrage dans le territoire en faisant la promotion de l'émergence et d'emploi des compétences locales, stratégie justifiée par :

- le fort taux de chômage

- l'isolement territorial
- le fort développement du secteur médico-social (plan de rattrapage)
- le déficit de certaine catégorie de professionnel (paramédicaux, cadres..)

Une politique d'accès à l'emploi par la formation est mise en œuvre de façon volontaire (Contrat d'Accès à l'Emploi, Contrat de Professionnalisation, Congé Individuel de Formation, V.A.E. ..)

3.2 LE BUDGET

Les éléments budgétaires sont susceptibles d'évolution en fonction de la progression des coûts de la vie et des projets nouveaux.

A titre indicatif, le montant du budget en année pleine, pour 30 usagers s'élève en 2008 (estimation) :

TOTAL : 853.000 €

dont :

- dépenses de fonctionnement – groupe I : 105.000 €
- dépenses de personnel – groupe II : 596.000 €
- dépenses afférentes à la structure – groupe III : 152.000 €

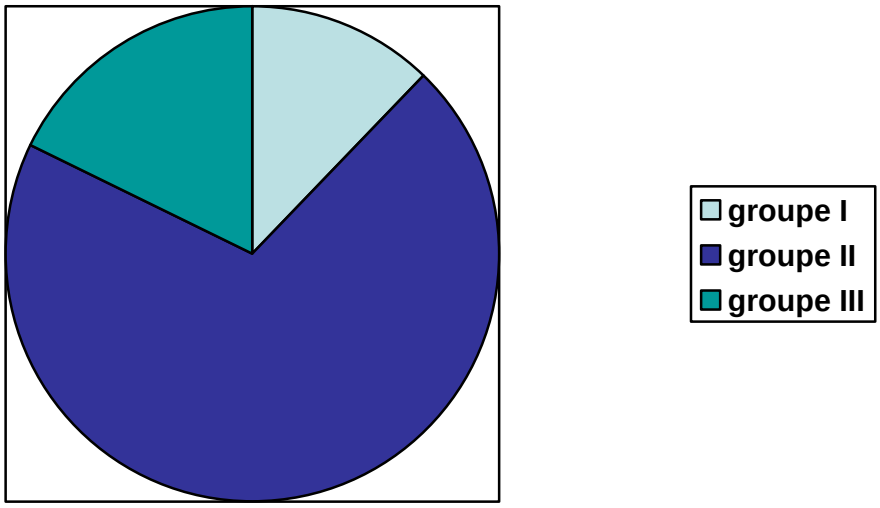

3.3 LE PATRIMOINE

Les Foyers d'Accueil Occupationnel disposent des biens mobiliers nécessaires à leur mission d'accueil à savoir :

- salle à manger
- salle d'activité
- mobilier de bureau
- matériel pédagogique
- matériel de bureautique et d'informatique

Ils disposent également des matériels de transport nécessaire à leurs objectifs d'intégration et de travail dans la communauté :

- 2 microbus 9 places
- 2 véhicules légers de 5 places

Les deux villas constituant le parc immobilier sont louées à des particuliers. Des aménagements d'accessibilité et d'adaptation au handicap ont été réalisés. La location était adaptée à l'époque et découlait de la difficulté à trouver du terrain sur St Paul et sur St Leu et de l'urgence d'ouverture de structures.
Toutefois, cette solution confère de la précarité au projet. Des dispositions sont à prendre pour assurer sa pérennité.

4 – L'USAGER AU CŒUR DU DISPOSITIF

4.1 LE PROJET DE REALISATION PERSONNELLE (P.R.P.)

Chaque personne accompagnée se verra proposer un contrat de séjour. Ce dernier sera élaboré dans le cadre du projet de réalisation personnelle, méthodologie adoptée par les services et établissements du Complexe Edmond Albius.

Le Projet de Réalisation Personnelle est un outil de planification et de coordination des services et des ressources personnalisés visant à répondre aux besoins de la personne. C'est un processus ininterrompu révisé et modifié à intervalles réguliers. Dans ce processus à long terme l'association des partenaires égaux est recherchée : l'usager, ses proches et les services.

Le Projet de Réalisation Personnelle est un plan directeur qui englobe toutes les interventions pour en faire un tout cohérent, centré sur la personne. A chaque personne, correspondra un projet différent, une équipe différente.

Le Projet de Réalisation Personnelle part des forces, des besoins et des caractéristiques de la personne, identifie les services et les ressources nécessaires, coordonne les interventions en précisant par qui et quand les services doivent être fournis, évalue leur efficacité et ce en vue d'atteindre des objectifs d'intégration.

Une procédure du système de management de la Qualité, de l'Ethique et de l'Environnement du Complexe Edmond Albius définit les modalités pratiques de la mise en œuvre du P.R.P.

4.2 L'ADMISSION

La décision d'orientation de la Maison Départementale pour la Personne Handicapée (M.D.P.H.) s'impose à l'établissement ; l'usager sera admis dans l'établissement dans la limite des places disponibles.

L'établissement prend connaissance de l'orientation :

- soit par la M.D.P.H.
- soit par l'intéressé
- soit par un travailleur social

Dès que celle-ci est connue, l'établissement confirme à l'intéressé son inscription sur la liste d'attente de l'établissement avec un numéro d'ordre. Il sera admis dans le service dès qu'une place sera libre.
Dans le cadre du Projet de Réalisation Personnelle, il peut être formulé le projet d'une orientation plus adaptée à l'usager. Dans tous les cas, seule la C.D.A.P.H. (Commission des Droits, de l'Autonomie des Personnes Handicapées) est habilitée à prononcer l'orientation qui permet la sortie de l'usager.
Dans l'hypothèse du départ volontaire de l'usager, l'établissement en informe la C.D.A.P.H.
Dans l'objectif dévaluer à long terme les effets de ses prestations et d'assurer, si nécessaire, une éventuelle prévention et guidance, les F.A.O. mettent en place un dispositif de suivi des usagers ayant quitté la structure.

Une procédure du système de management de la Qualité, de l'Ethique et de l'Environnement du Complexe Edmond Albius organise le déroulement de l'admission.

4.3 LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE EN MATIERE DE PROTECTION ET DE BIEN TRAITANCE

La sécurité, la protection psychologique de chaque personne accueillie est une préoccupation majeure et fait appel à la vigilance individuelle ou collective. Chaque acteur de l'établissement est invité à participer activement à la politique de prévention des mauvais traitements.

Les circulaires rappellent le dispositif légal : la circulaire D.G.A. 5/JD2 n° 2002-265 du 30 avril 2002, le Code Pénal, le Code de la Famille et de l'Aide Sociale rappellent et clarifient les obligations de parler et d'agir. Elles indiquent les démarches à suivre en cas de révélation, constat ou soupçon de maltraitance. Elles sont portées à la connaissance des professionnels.

Un protocole élaboré collectivement pour l'ensemble du Complexe E. Albius clarifie les valeurs et propose une lecture collective là où les sensibilités individuelles peuvent conduire à des appréciations sensiblement différentes.

Une procédure du système de management de la Qualité, de l'Etique et de l'Environnement du Complexe Edmond Albius repère les comportements et les actions à conduire en la matière.

4.4 LE DOSSIER DE L'USAGER

Lors de l'admission d'un usager, 3 dossiers sont constitués :

- Le dossier administratif
- Le dossier éducatif
- Le dossier psychologique

Le dossier administratif

Le dossier administratif est sous la responsabilité de l'agent administratif affecté à la gestion des dossiers dans les différentes structures du Complexe Edmond ALBIUS.
Il comporte :

- Identité
- Les documents de la liste des pièces à fournir lors de l'admission
- Le contrat de séjour signé
- Tous les courriers adressés aux familles ou au représentant légal. Ces courriers seront obligatoirement visés par un cadre.
- MDPH
- CGSS / SANTE
- CAF

Pour les F.A.O., la consultation du dossier administratif est possible par :

- les référents du projet de réalisation personnel (PRP).

Le dossier éducatif :

Ce dossier comporte :

- Les PRP
- Les notes d'observation psychologique, médical, éducatif, scolaire, les comptes rendu de visite de famille …
- Les bilans des éducateurs
- La copie du contrat de séjour et des avenants au contrat de séjour
- Les synthèses du GUT, les documents M.D.P.H. (grille GEVA, synthèse Prise En Charge…)

Le dossier éducatif est sous la responsabilité du référent de l'usager.
Il est accessible sur autorisation des référents à toutes personnes en contact avec l'usager (moniteurs d'atelier, AMP, moniteurs éducateurs, éducateur sportif, personnel médical et paramédical…) autre que le personnel des services généraux.

Les stagiaires accèderont au dossier d'un usager sur autorisation du référent et ils seront accompagnés par celui-ci.

Les dossiers éducatifs sont mis dans une armoire dans le bureau des éducateurs.

Le dossier psychologique

Le dossier est géré en fonction des règles déontologiques et d'éthique de la profession.
Le dossier psychologique est mis dans une armoire sous clé. Il est accessible uniquement par les personnes habilitées à le faire (psychologue).

- Fiches des séances
- Compte rendu de psychologue à psychologue et de médecin spécialiste

Une procédure du système de management de la Qualité, de l'Etique et de l'Environnement du Complexe Edmond Albius repère les comportements et les actions à conduire en la matière.

5 – LA DEMARCHE QUALITE

L'ensemble des établissements de l'a.l.e.f.p.a. est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies.

L'Association a élaboré et adopté un référentiel qui a été diffusé dans les établissements du Complexe E. Albius.

Le Complexe E. Albius s'est inscrit dans cette démarche. Dès le 2ème trimestre 2006, un responsable qualité et des animateurs qualités ont été nommés et sont en cours de formation.
Un comité de pilotage fonctionne une fois par semaine. Ses objectifs sont :

- la collecte des pratiques du terrain
- l'élaboration des procédures
- la mise en œuvre et l'évaluation régulière du système

Un plan d'action annuel est élaboré à partir du diagnostic de départ (annexe).

Le Système de Management de la Qualité, de l'Ethique et de l'Environnement (S.M.Q.2E) visent deux objectifs à terme :

- l'amélioration continue des services rendus aux usagers
- la conformité au référentiel de l'a.l.e.f.p.a.

6 – LES PERSPECTIVES ET LES AXES DE PROGRES A 5 ANS

Les Foyers d'Accueil Occupationnel sont des établissements nouveaux. Au moment de l'écriture de ce projet, le F.A.O. de St Leu est en cours de mise en œuvre. Ils sont déjà confrontés à des défis liés :

- à l'évolution des besoins des personnes accueillies
- à l'adaptation des techniques d'accompagnement
- à la fragilité de leur situation patrimoniale immobilière
- au vieillissement des usagers et des familles
- à la mise en place d'un nouveau schéma départemental

Sur les cinq prochaines années, les F.A.O. se donnent des axes prioritaires :

☞ S'ADAPTER AUX BESOINS DU PUBLIC ET AU SCHEMA DEPARTEMENTAL

- mettre en place des solutions d'hébergement pour les usagers
- réaliser une augmentation de la capacité d'accueil

☞ PERENISER SON PATRIMOINE IMMOBILIER

- obtenir un bail emphytéotique à St Paul ou trouver un terrain pour une construction
- obtenir le renouvellement de son bail et obtenir une place dans les opérations immobilières de la ville de St Leu

☞ FORMER SON PERSONNEL

- former son personnel aux techniques de prise en charge de l'autisme et des troubles envahissants du développement
- former des traducteurs au langage des signes
- former son personnel à la méthodologie du Projet de Réalisation Personnelle
- former des cadres

☞ CLARIFIER SES PROCESSUS DE MANAGEMENT

- Elaborer les fiches de poste de chacun des salariés
- Elaborer un livret d'accueil pour les nouveaux salariés

ANNEXES

- LE PROJET ASSOCIATIF DE L' a.l.e.f.p.a. 2007/2011
- LE COMPLEXE E. ALBIUS
- LES ACTIVITES DU F.A.O. DE ST PAUL
- LA GRILLE D'EVALUATION DES ACTIVITES
- LE PLAN D'ACTION ANNUEL QUALITE